



UNION NATIONALE  
DES SYNDICATS  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

263, RUE DE PARIS  
CASE 549 –  
93515 MONTREUIL CEDEX

FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION,  
DE LA RECHERCHE ET  
DE LA CULTURE

Montreuil, le 21 juin 2019

Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation nationale  
110, rue de Grenelle  
75007 PARIS

**Nos réf. : DH/CJA n°19-21**

Monsieur le ministre,

C'est avec stupéfaction que nous avons pris connaissance de votre courrier intitulé « *conditions en vue du recrutement de surveillants vacataires en établissement scolaires baccalauréat session 2019 Annexe et 1 et 2* » que vous avez fait parvenir aux chefs d'établissement pour puiser dans un « *VIVIER de tous les personnels quel que soit leur statut* ».

Cela est vécu par les personnels comme une réquisition.

Considérant qu'en indiquant dans le préambule de la constitution, que "le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent", nous vous rappelons la règle de droit : « *le Conseil d'État estime que l'autorité administrative (ministres, chefs de service, exécutif territorial, direction d'établissement public, ou tutelle des établissements) peut prendre des mesures sous forme de circulaires, ou de décisions, précisant quels sont les personnels qui doivent rester à leur poste en cas de grève. Il ne peut s'agir que des personnels d'autorité et des personnels, quel que soit leur niveau hiérarchique, indispensables à l'action gouvernementale, à la garantie de la sécurité des personnes ou à la conservation des installations et du matériel.* »

Nous trouvons inadmissible de faire pression sur les personnels pour remplacer des personnels grévistes.

En ce qui concerne les retraité·es il est très choquant de nous utiliser à des fins que nous considérons comme portant atteinte au droit de grève.

Nos collègues en activité sont en lutte contre vos réformes.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir « *revoir votre copie* ».

Il semblerait qu'en faisant circuler de telles recommandations vous abusiez de votre pouvoir de Ministre.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à notre profond attachement à l'École Publique et à la République.

La section nationale des retraité·es CGT  
Le secrétaire général  
Dominique Hippolyte